

Décès et Inhumations :

Simone GUILLON, demeurant au Barniquet, s'est éteinte le 25 juillet,



Cyprien ESCAMEZ, habitant 5, les Lignes, nous a quittés le 1^{er} octobre,

Michel CHATEAUVIEUX, domicilié 15, les Châtres, est décédé le 2 octobre,

Jean CAILLAUD, décédé le 5 septembre à Guéret, a été inhumé dans le cimetière de Maisonnisses,

Les cendres de Pierre ROMAIN, décédé le 16 octobre à la Teste de Buch, ont été déposées dans le caveau familial.

Actions sociales :

Notre commune est maintenant rattachée à l'UTAS de Bourgneuf (Unité Territoriale d'Action Sociale) avenue de la gare - 23400 Bourgneuf. Si vous avez besoin d'aide, contactez le 05 87 80 90 00.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'agence de l'eau vous informe :

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne (bassin de notre commune) est de 3,97 € TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 476 €. Au prix du service, à la TVA et autres taxes, s'ajoute donc la redevance payée à l'agence de l'eau qui représente, en moyenne sur le territoire, 13,5 %.

Les sommes collectées sont reversées sous forme notamment d'aides à la réduction des sources de pollution et à la restauration et préservation des cours d'eaux et des ressources en eau.



Pourquoi de nouvelles poubelles ?

Pour la mise en place de la TEOMi à titre expérimental à partir du 1^{er} janvier 2019 et application réelle au 1^{er} janvier 2020.

D'ici là rien ne change : dépôt et collecte des bacs aux lieux et jours habituels.



Mais qu'est-ce que la TEOMi ?

Le principe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) est de proposer un nouveau mode de financement **plus juste, plus transparent et plus responsabilisant pour les usagers**. En réduisant la production de déchets ménagers, chacun peut influencer sur cette taxe et devenir acteur de la gestion de ses déchets. La TEOMi est un impôt qui reste basé sur le bâti foncier, comme précédemment mais avec un taux diminué, pour **la part fixe** qui sert à couvrir les charges fixes du syndicat (collecte, tri, déchèteries). Mais **elle comprend une part variable incitant chacun à trier et à réduire davantage sa production de déchets**.

La part variable sert à couvrir les charges liées au traitement des Ordures Ménagères. Elle est fonction du nombre de fois où vous présenterez dans l'année votre bac d'Ordures Ménagères à la collecte et du volume de celui-ci.

Un nouveau service au plus près des usagers :

Une puce électronique permet d'identifier chaque foyer et de géolocaliser le bac (en cas de vol). Seul le bac à ordures ménagères compte pour la taxe incitative.

Rappel :

- Bacs avec couvercles gris pour les ordures ménagères
- Bacs avec couvercles jaunes pour les déchets recyclables.

En même temps que les nouveaux bacs, vous avez reçu un guide pratique qui vous donnera de plus amples informations. Vous pouvez le retrouver sur <http://www.evolis23.fr/teomi/guide-pratique-teomi/>



A propos d'internet :

Pour votre sécurité, n'oubliez pas les conseils de la CNIL :

- **Réfléchir avant de publier** : tout le monde peut voir ce qu'on met en ligne : infos, opinions. Attention aux photos...
- **Ne pas tout dire** : donner le minimum d'informations, adresse, âge, habitudes, numéros de téléphone ou de carte bancaire...
- **Sécuriser ses comptes** : toujours paramétrer les profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations... Utiliser un pseudo...
- **Attention aux mots de passe** : ne les communiquer à personne et ne choisir ni date de naissance, ni surnom...
- **Créer plusieurs adresses mails** : une pour les amis, une pour les jeux ou les réseaux sociaux...

et enfin,

- **Respecter les autres** : chacun est responsable de sa publication, ne faisons pas aux autres ce que l'on n'aimerait pas qu'on nous fasse.

D'autres conseils et astuces sur www.cnil.fr et sur www.educnum.fr



Installation de la fibre sur la commune - suite

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, la fibre va arriver sur notre commune en août 2019. Déjà, certains ont peut-être remarqué des agents et des véhicules aux couleurs de DORSAL. Les études et repérages sont en cours. Afin de permettre l'installation de cet équipement sans la retarder, il est demandé à chaque riverain de vérifier qu'aucun arbre, buisson ou haie ne débordent sur la chaussée.

Nous vous rappelons, à cette occasion, que chacun doit procéder à la taille et à l'élagage de la végétation au droit de sa limite de propriété.

Le site de la commune :

Un évènement sur la commune, une alerte, un besoin d'information... n'oubliez pas le site :

<https://www.mairie-maisonnisses.fr/>

A NOTER :

Vous recevez la télévision par « antenne râteau » ? Les fréquences de la TNT changent dans la nuit du 3 au 4 décembre et peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Vous devrez donc procéder à une recherche qui vous permettra de récupérer l'intégralité des chaînes. Cette opération, à effectuer sur chaque poste de la maison relié à une « antenne râteau », est très simple à partir de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur TNT.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter l'ANFR au 09 70 81 88 18 (appel non surtaxé) ou vous connecter à l'assistance en ligne : <https://assistance.recevoirlatnt.fr/#!/>

La commémoration du centenaire de l'armistice qui mit fin à la Guerre de 14-18 aura lieu le dimanche 11 novembre 2018 à 11 h 30.



En mémoire des « Poilus », venez nombreux.

Rassemblement au monument aux morts.

Noël, mon beau Noël



*L'après-midi récréatif des enfants, (mais ouvert à tous), se déroulera le **samedi 8 décembre** à 15 heures.*

*Les aînés et leurs amis partageront le traditionnel repas de fin d'année le **samedi 15 décembre** à midi.*

Message personnel : Babeth Dequeker nous demande de remercier toutes les personnes qui lui ont porté secours.